Les Foulées du Transcailladou, reliant Uzerche à Tulle en traversant les communes d'Espartignac, St Jal, Seilhac, St Clément et Naves, proposent sur une distance d'environ 33 km, une course nature en solo ou en relais, avec passage de celui-ci à Seilhac : Départ à 09H00.
Au départ de Seilhac, une autre possibilité de compétition, sur une distance d'environ 19,5 Km, sans difficultés particulières, reliera Seilhac à Tulle : Départ à 09H45.
Une randonnée pédestre (départ de 08H00 à 08H30) et une marche nordique (départ 08H30 à 09H00) auront lieu au départ du lac de Bournazel à Seilhac, avec pour destination finale, Tulle.

**Inscriptions :**
La randonnée et la marche nordique sont ouvertes à tous pratiquants pour un prix d'engagement de 5 €.
Les courses nature sont autorisées aux coureurs des catégories espoirs à vétérans, titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un Pass' Running, délivrées par la FFA, ou d'une licence FF Tri en cours de validité à la date de la manifestation (présentation de la licence obligatoire) ; ainsi qu'aux coureurs non licenciés présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. Le montant de l'engagement est de 8,00 € jusqu'au 12 Mai 2016 et 10,00 € au-delà et le jour de la compétition. Les bulletins d'inscriptions peuvent être retirés dans les magasins MLK à Malemort et RUNNING ZONE à Tulle.

**Navette :**
Une navette sera mise à disposition des participants au départ d'Uzerche pour Seilhac à 09H10, puis départ de Seilhac pour Tulle à 10H45.
Pour le retour, une navette partira de Tulle pour Uzerche en faisant un arrêt pour Seilhac, à 12H30.
Une autre navette partira de Tulle pour Seilhac uniquement, à 12H30 également.

**Responsabilité civile :**
Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol avant, pendant et après la course, envers les participants et les accompagnateurs.

**Parcours et circulation :**
Sur le parcours la circulation de tout véhicule est interdite ainsi que les accompagnateurs à vélo et les animaux de compagnie. Des ravitaillements seront à disposition des participants à proximité des anciennes gares.

**Droit d'image** :
Par sa participation, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser ou reproduire son image dans le cadre de la manifestation.

.....✂.....

**Bulletin d'inscription aux Foulées du Trancailladou le 15 Mai 2016**
à adresser à : Marc PLIOT, 12 Route de la Pierre Bouchère 19700 Seilhac
**Tél.: 05 55 27 93 86 ou 06 28 26 10 38**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse personnelle :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

☎ :.....**Mail** : .....

Je m'engage sur la :

- Randonnée pédestre ☐
- Marche nordique ☐
- Course nature ☐

**Sexe :** ☐ **M** ☐ **F** **Date de naissance :** ...../...../19..... **Catégorie :** .....

**N° de licence :** **Club :** .....

Date : ..... Signature : .....

**Aucune inscription ne sera enregistrée sur la course nature sans être accompagnée :**

**- pour les non licenciés, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition daté de moins d'un an,**

**- pour les licenciés, d'une photocopie de la licence de l'année en cours,**

**- du règlement correspondant, le chèque étant libellé à l'ordre de « Courir à Seilhac ».**

**MON REGLEMENT**

**Course :** 8 ,00 €.
(10 € au-delà du 12 Mai 2016)

**Marche :** 5 ,00 €.....

**Total :** _____
.....€